



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès aux soins

Question au Gouvernement n° 1384

Texte de la question

ACCÈS AUX SOINS

Mme la présidente . La parole est à Mme Marie-Philippe Lubet, qui est devenue le 27 février députée de la première circonscription du Loiret et à qui je souhaite la bienvenue, en votre nom à tous, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Mme Marie-Philippe Lubet . Dans le Loiret comme partout en France, la première préoccupation des Français est la santé – les municipales l'ont encore démontré. Avant de siéger sur ces bancs, j'ai été élue de terrain pendant trente ans. Les délais d'attente, la difficulté à trouver un médecin traitant, les inégalités persistantes : ces réalités, je les ai vues, je les ai vécues dans ma commune, à Saint-Denis-en-Val.

Et pourtant, bien des choses ont évolué ces neuf dernières années. C'est deux fois plus de médecins formés dans la région Centre-Val de Loire, grâce à la création du centre hospitalier universitaire (CHU) d'Orléans et de la faculté de médecine ; c'est plus de valorisation et de partage des compétences, notamment pour les pharmaciens, et bientôt pour les infirmiers ; c'est un système de santé qui sort de ses cloisonnements habituels – je pense à l'organisation des soins non programmés, au déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et du service d'accès aux soins (SAS). Dans l'Orléanais, nous avons démontré que nous pouvions transformer les difficultés en opportunités, que nous savions innover, nous adapter et améliorer l'accès aux soins de nos compatriotes.

C'est dans cette dynamique que le premier ministre a lancé, à l'automne dernier, le réseau France Santé. À rebours des injonctions que l'on entend trop souvent, il s'agit d'un outil concret, pragmatique, pensé pour répondre aux besoins réels.

La promesse est simple : un rendez-vous avec un professionnel de santé en moins de quarante-huit heures et à moins de trente minutes de chez soi. Madame la ministre de la santé, pouvez-vous nous donner des éléments concrets au sujet du déploiement de ce réseau et des mesures prévues pour garantir à nos concitoyens un accès aux soins effectif ?

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées . Nous savons, dans le territoire où nous sommes toutes deux élues, quelle angoisse se cache derrière les difficultés que rencontrent, pour accéder aux soins, de nombreux citoyens de notre pays. La politique que nous avons promue, ces dernières années, afin d'améliorer la situation consiste à recourir à quatre leviers.

Premièrement, la formation : nous avons augmenté de 27 % le nombre des médecins formés dans notre pays. En novembre débutera la quatrième année d'application du dispositif des docteurs juniors (*M. Jean-François*

Rousset applaudit), dont 3 700 viendront en renfort dans les territoires les plus en difficulté.

Deuxièmement, la libération du temps médical, grâce à la coopération accrue entre professionnels, l'apport des assistants médicaux, l'évolution des compétences des infirmiers, que vous avez adoptée et pour laquelle les décrets sont en cours de parution.

Troisièmement, la télémédecine et la télé-expertise, que nous développerons de façon très importante dans les semaines qui viennent.

Quatrièmement, une meilleure répartition, qui sera obtenue par des mesures de solidarité territoriale comme les consultations solidaires, mais aussi par la volonté du premier ministre de soutenir le réseau France Santé, lequel permettra un véritable choc d'accès aux soins. France Santé, que Françoise Gatel et moi soutenons, vise à ce que 5 000 structures soient labellisées d'ici à 2027 ; nous en sommes à 1 500. En ce moment même, la Caisse nationale de l'assurance maladie négocie avec les professionnels afin de concrétiser l'objectif de rendez-vous dans les quarante-huit heures si l'état du patient le réclame, et à trente minutes de chez lui, de telle sorte que chaque Français reçoive une réponse à sa demande de soins. Juste après ces négociations arrivera une deuxième vague de labellisations.

L'amélioration de l'accès aux soins, vous le savez, constitue une priorité de ce gouvernement. (*M. Jean-François Rousset applaudit.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Philippe Lubet](#)

Circonscription : Loiret (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1384

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mars 2026